



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Franck AYACHE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Clémence HOUARD
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Marien LOVICH		Monsieur Antoine CAMUS
Madame Céline MAGLICA		Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Billy CHRETIEN		

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : ATTRACTIVITE

Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po Dijon) - Convention de partenariat 2025-2027 - Demande de subvention 2026

La Ville de Dijon affirme son soutien à l'enseignement supérieur qui, à l'instar de la recherche et du transfert de technologie, constitue un levier majeur d'attractivité et de développement du territoire. Il contribue également au rayonnement national et international de la capitale régionale. Dans ce cadre, la Ville accompagne depuis plusieurs années Sciences Po aux côtés de la métropole de Dijon.

Une convention cadre de partenariat a été conclue en 2014 pour les années universitaires 2014-2017 entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Grand Dijon et la Ville de Dijon. Elle visait à soutenir le premier cycle Est-européen de Sciences Po à Dijon, structuré autour de trois axes principaux :

- Développer à Dijon un centre de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, reconnu à rayonnement international et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;
- Mobiliser les acteurs locaux autour d'activités renforçant la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne du territoire, et contribuant à la construction de la citoyenneté européenne ;
- Renforcer la coopération avec des acteurs nationaux et internationaux à travers des échanges de savoir-faire et des stratégies concertées.

Cette convention a été prolongée par plusieurs avenants successifs jusqu'à l'année universitaire 2023-2024. Une nouvelle convention pluriannuelle a été conclue pour la période 2025-2027, dans l'attente du déménagement sur le site Maret prévu en 2028.

Les effectifs et indicateurs d'activité, transmis par le directeur du campus, témoignent de son attractivité et de son dynamisme. De nombreux étudiants chaque année quittent Dijon pour poursuivre leurs études dans une université partenaire. Le campus de Sciences-Po Dijon compte une trentaine de nationalités représentées sur le site. L'établissement s'inscrit dans la thématique de l'Europe, axe central de Sciences-Po Paris et porte de nombreux projets en lien avec l'Ecole des Climats et l'Ecole Urbaine de Paris pour pousser de nouveaux programmes d'études sur Dijon. Son intégration à l'EPE Université Bourgogne Europe en tant que partenaire vient renforcer ses coopérations avec l'ESM et l'ENSAD autour de mise en commun de maquettes pédagogiques. Exemples : projets de création d'un Bachelor Arts Humanité Culture, ainsi qu'un double cursus en Art.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Étudiants inscrits (dont présents sur site)	269 (183)	277 (186)	276 (189)
Étudiants étrangers	73	77	63
Nationalités représentées	28	34	28
Admis via Parcoursup	32	47	49
Admis voie internationale (dont doubles diplômes)	51	34	27
Admis Convention Education Prioritaire	10	12	16

	2024	2025
Budget aide sociale (année civile)	285,1 k€	250,8 k€
Conférences-débats (Maison de l'Europe)	14	12
Projections ciné-club européen	9	11
Rencontres littéraires	2	6

En parallèle, la métropole de Dijon poursuit son engagement dans le projet de campus urbain Maret, destiné à accueillir plusieurs établissements d'enseignement supérieur et à accompagner le développement du site dijonnais de Sciences Po qui vise jusqu'à 320 étudiants à moyen terme.

L'établissement fêtera les 25 ans du campus créé en 2001 au mois d'août prochain, à la fin de cette année académique 2025-2026.

Conformément aux dispositions de la convention de partenariat 2025-2027 liant Dijon métropole, la Ville de Dijon et la Fondation Nationale des Sciences Politiques, cette dernière a sollicité le renouvellement de son soutien financier pour l'année 2026.

Dans ce contexte, un courrier de demande de subvention a été adressé à Madame la Maire en date du 27 avril 2026. Cette subvention sollicitée auprès de la Ville de Dijon porte sur un montant de 5 000 € destiné à soutenir les projets internationaux portés par les étudiants du campus.

Pour rappel, Dijon métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de 182 360 € couvrant des frais de fonctionnement, des bourses d'études pour les étudiants étrangers et un cofinancement du loyer sur le site actuel, avenue Victor Hugo.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de la convention de partenariat 2025-2027 ;
- **d'attribuer** à la Fondation Nationale des Sciences Politiques une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2026, dont le montant est inscrit au budget de l'exercice correspondant.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	